



L' ASSURANCE BASE, BASE + OU BASE ++ Une couverture protectrice et adaptée aux activités fédérales

► REMARQUE LICENCIÉ(E)

" JE SUIS DÉJÀ COUVERT ET TROP COUVERT ! "

■ RÉPONSE CLUB

Individuelle accident

- ☑ Les contrats d'assurances " vie privée " excluent les sports considérés comme à risque (dont activités FFME) ;
- ☑ La mutuelle est insuffisante pour certains remboursements (dépassements d'honoraires). Elle ne prend en charge que les frais médicaux : pas de capital invalidité, pas d'indemnités journalières, ni de capital décès ;
- ☑ Si le licencié a déjà un contrat d'assurance de personne, les garanties peuvent se cumuler.

Assistance rapatriement

- ☑ Les contrats d'assurances " vie privée " excluent ou prennent en charge partiellement les frais de recherche de secours et d'évacuation ;
- ☑ Prise en charge directe par Mondial Assistance : avec la licence FFME, le licencié n'avance pas les frais ;

Toutes ces garanties pour un minimum de 8 €.

► QUESTION LICENCIÉ(E)

" C'EST TROP CHER ! "

■ RÉPONSE CLUB

- ☑ Contrat d'assurance négocié : prix compétitif et garanties étendues ;
- ☑ Meilleur rapport qualité prix pour des garanties adaptées à la multi activité sur des terrains de pratique diversifiés ;
- ☑ Suivi efficace et rigoureux de votre dossier en cas d'accident.

► QUESTION LICENCIÉ(E)

" QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE BASE, BASE+, BASE++ ? "

■ RÉPONSE CLUB

- ☑ Plafonds de garanties différents : garanties plus élevées avec la Base++ (frais médicaux, invalidité, forfait journalier hospitalier...) ;
- ☑ Toutes les informations figurent dans la notice que le club vous délivre, ainsi que sur le site fédéral.

► QUESTION LICENCIÉ(E)

" QU'EST-CE QUE L'OPTION INDEMNITÉ JOURNALIÈRE ? "

■ RÉPONSE CLUB

- ☑ L'option indemnité journalière peut limiter ou compenser les pertes de revenus, et permet de faire face aux dépenses consécutives à un accident.